



Extrait du Règlement Intérieur Saison 2020-2021

1. Horaire

Les séances se déroulent les lundis et mercredis de 20h00 à 23h00, de septembre à juin inclus.

2. Cotisation annuelle

Pour les nouveaux membres, le montant de la cotisation annuelle est fixé à **105 €**.

Pour les membres ayant payé leur cotisation lors de la précédente saison, le montant de la cotisation est fixé à **80 €**, eu égard aux désagréments causés par la crise sanitaire.

Une réduction de 10 € est accordée pour les familles à partir de la 3^{ème} personne habitant sous le même toit.

3. Conditions d'inscription

L'inscription est enregistrée après avoir satisfait aux points suivants :

- Versement de la **cotisation annuelle** sur le numéro de compte bancaire du club avec la mention "**cotisation 20-21 + nom et prénom** "

Numéro de compte :

IBAN : BE24 7320 2806 0838 BIC: CREG BE BB ;

- Remise du **formulaire d'adhésion** complété et signé.

4. Nombre de membres

Le nombre de membres inscrits est limité à 90 (nonante).

*NAMBAD ASBL
N° 891558672
Avenue Reine Elisabeth, 19
5000 Beez*

Formulaire d'adhésion

Prénom* :

Nom* :

Date de naissance * :

Sexe * : M / F

Nationalité * :

Adresse de courrier électronique * :
.....

Adresse * :

Téléphone / GSM :

Déclare être déjà membre du club et avoir payé sa cotisation lors de la saison 2019-2020 **

Déclare avoir pris connaissance du règlement d'ordre intérieur 2020-2021 et y adhérer ***

Déclare participer aux activités du club en tant que compétiteur (notamment participation aux interclubs et aux tournois) ****

Date et signature.....

* Mention obligatoire

** Si membre cotisant lors de la saison 19-20 → Montant de la cotisation = 80 €
Dans le cas contraire → Montant de la cotisation = 105 €

*** Les informations recueillies dans ce formulaire sont collectées et enregistrées dans un fichier informatisé par Nambad pour la gestion des membres du club et dans le but d'inscrire les cotisants à la Ligue Francophone Belge de Badminton (LFBB).

**** Il vous est toujours possible de participer à des compétitions en cours de saison. Pour ce faire, vous devez contacter un responsable du club au moins un mois avant la compétition.